**Groupe de travail sur l’Examen périodique universel**

**Vingt-sixième session**

**Genève, le 1er novembre 2016**

**Déclaration de la Mauritanie à l’EPU du Venezuela**

**Monsieur le Président,**

Ma délégation souhaite la bienvenue à la Délégation du Venezuela et la remercie de la présentation de son rapport qui rend compte d’un niveau élevé de mise en œuvre des recommandations que le Venezuela a acceptées pendant le premier cycle de l’Examen périodique universel (EPU) ainsi que des 10 engagements qu’il a pris volontairement.

Ma délégation salue la création, en 2014, du Conseil national des droits de l’homme, lequel a élaboré le Plan d’action national relatif aux droits de l’homme (2016-2019), qui avait fait l’objet de consultations publiques en 2015.

Ma délégation constate avec intérêt la création de plusieurs institutions ayant vocation à promouvoir les droits des femmes et relève avec satisfaction l’approbation en 2013 du Plan national de prévention de la torture.

Ma délégation encourage le Venezuela à mettre en œuvre la recommandation du Comité des droits de l’enfant visant la finalisation du Plan d’action national en faveur de l’enfance et de l’adolescence (2015-2019) et l’élaboration d’une stratégie qui prévoit des mécanismes de mise en œuvre, de suivi et d’évaluation dudit plan.

Ma délégation exhorte le Venezuela dans la mise en œuvre intégrale de la loi relative au droit des femmes à une vie sans violence et à mettre au point une stratégie nationale globale pour prévenir et combattre cette violence et d’assurer la pleine mise en œuvre de l’interdiction des châtiments corporels en toutes circonstances.

La Mauritanie souhaite plein succès au Venezuela dans la mise en œuvre des recommandations qu’il aura accepté à l’occasion du présent examen.

Je vous remercie